



CAVAL

Livret d'accueil LE PHARE

- Phare (n.m) : haute tour munie à son sommet d'un puissant foyer lumineux et qui permet de guider les navires depuis la côte.

Sommaire

- Présentation de l'association.....1
- Présentation du lieu de vie2
- Présentation de l'équipe.....3
- Déroulement de l'accueil.....4
- Vos droits et devoirs en tant que parent.....5
- Nos valeurs.....6

Présentation de l'association

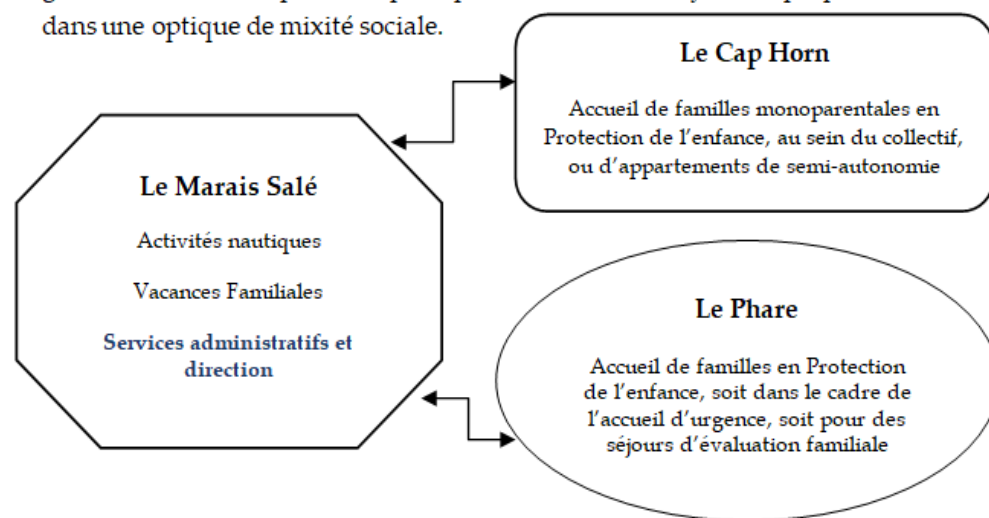
Qui sommes-nous ?

L'association CAVAL, créée en 1976, s'adresse à un public diversifié, par le biais de ses différentes actions.

Une association à vocation éducative...mais pas uniquement

Dans le cadre de la Protection de l'enfance, l'association gère des lieux d'accueil pour publics en difficulté. A ce titre, elle dispose de deux lieux de vie : **Le Phare** et Cap Horn. Par ailleurs, elle gère un service de vacances à vocation éducative : les Vacances Familiales.

L'association agit aussi dans le cadre de l'animation locale. A ce titre, elle gère un centre nautique, où la pratique de la voile, du kayak, est proposée dans une optique de mixité sociale.



Une parenthèse en famille

Un lieu de vie, pour quoi faire ?

Pendant le temps que nous allons passer ensemble, nous avons pour mission d'évaluer votre situation familiale, et de faire des propositions à l'Aide Sociale à l'Enfance de ce qui semble le mieux pour l'après, pour vos enfants. C'est en effet leur intérêt qui nous guide tous. Pour information, nous accueillons également au sein du Phare des familles dans un cadre d'évaluation familiale, hors urgence, pour des séjours de week-end et pendant les vacances scolaires.

Nous vous offrons un lieu dans lequel vous pouvez vous poser, être mis à l'abri en famille, dans lequel vous avez été orienté pour réfléchir à votre rôle de parent, et à la façon dont vous pouvez évoluer avec votre (vos) enfant(s).

L'équipe s'appuie sur le partage de chaque moment du quotidien et veille en premier lieu à l'intérêt et à la protection de votre (vos) enfant(s). En effet, une décision de placement a été prise pour chaque enfant, et nous devons être garants qu'il n'est pas mis en situation de danger.

L'organisation de l'accueil au Phare

Vous êtes arrivés avec votre (vos) enfant(s) dans un contexte d'urgence. Vous serez accueillis au sein du lieu de vie et d'accueil « Le Phare » pendant une durée de deux mois, renouvelable deux fois, soit six mois maximum, sur son site de Marais Salé.

Vous êtes logés dans des studios, attribués en fonction des configurations familiales (âges et nombre d'enfants). En plus des logements individuels, le site dispose d'espaces collectifs, qui sont utilisés par toutes les familles : cuisine, salle à manger, salon, lingerie, bibliothèque.

Présentation de l'équipe qui est à vos côtés

Les éducateurs

Présents au quotidien, ils vous épauleront si besoin dans votre rôle de parent, que ce soit pour les actes de la vie courante, ou dans la relation à votre enfant.

Ils vous soutiennent dans vos démarches pour vous et votre (vos) enfant(s).

Ils sont les interlocuteurs des partenaires en soutien avec vous : ASE, établissements scolaires, services de santé, structures de loisirs, ...

Le psychologue

Il vous reçoit en entretien en début de séjour. Il est présent sur les temps quotidiens.

Par la suite, il peut vous proposer des entretiens ponctuels pour vous, votre enfant, ou les deux.

L'équipe de direction : la directrice et la cheffe de service

Vous les rencontrerez à différents moments de votre séjour. Elles animent et coordonnent l'ensemble de l'équipe qui vous accompagne au quotidien.

L'agent technique

Il effectue toutes les réparations utiles au maintien des locaux en l'état. Il peut aussi encadrer des ateliers.

La secrétaire

Elle a une fonction d'accueil et s'occupe des tâches administratives, notamment dans le suivi de votre dossier.

Vous rencontrerez également de manière ponctuelle :

Le responsable des activités nautiques, activités dont vous pouvez bénéficier.

La personne chargée de l'entretien des locaux.

Les personnes qui encadrent les Vacances Familiales

Déroulement de l'accueil

Vous venez d'être orientés dans la structure du Phare. Après vous avoir accueillis à la sortie du bateau, nous vous aiderons à vous installer dans votre logement. Très rapidement, un entretien d'accueil sera organisé avec la direction afin d'échanger sur les objectifs de votre accueil. Dans les jours qui suivent, nous élaborerons ensemble le contrat de séjour pour chacun de vos enfants.

Lors de votre séjour vous êtes acteurs des temps du quotidien (soin de l'enfant, courses, préparation du repas, entretien du logement). Bien entendu, l'équipe est présente pour vous soutenir et vous accompagner sur ces temps de partage. Des activités manuelles, de bord de mer, d'extérieures ou autres pourront être mises en place.

Tout au long de votre accueil nous observons et travaillons ensemble à l'évolution :

- De votre capacité à répondre aux besoins de votre enfant (garantir sa sécurité, sa socialisation, sa santé, son développement,...)
- Des interactions à votre enfant et les personnes qui vous entourent.

Le départ de la famille sera préparé selon le projet discuté. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées. Nous pourrions vous accompagner dans le maintien de la vie familiale dans le cadre d'un suivi éducatif à domicile sur le continent. Nous pourrions vous orienter vers une autre structure d'hébergement. Nous pourrions également travailler sur des projets différenciés de vos enfants si les difficultés repérées au cours de l'évaluation ne vous permettent pas de vivre avec eux au quotidien.

Les observations donneront lieu à la rédaction d'un écrit qui sera transmis à l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou au juge dans les quinze jours précédents la fin de votre accompagnement.

Vos droits et devoirs au Phare



En tant que personne accueillie, vous avez le droit d'être informée, d'être entendue, de vous exprimer et de consulter votre dossier.

Il en est de même pour votre enfant, selon sa maturité, sa capacité d'expression et de compréhension.

Vous avez le devoir de respecter les règles de vie et le cadre d'accueil du lieu de vie.

Nos valeurs

Le respect

Le respect mutuel est important. Chacun doit donc respecter l'espace de vie des autres, ainsi que les lieux partagés. Par ailleurs, chacun doit également s'exprimer et se comporter de façon respectueuse envers les autres, qu'il s'agisse des parents, des enfants, ou des membres de l'équipe éducative.


Le « vivre-avec » et le « faire-avec »

Les enfants sont accueillis avec leurs parents, et l'objectif est de veiller à ce que tous soient accompagnés au mieux. L'équipe s'appuie pour cela sur le partage de chaque moment du quotidien et veille en premier lieu à l'intérêt et à la protection des enfants.

Avec les parents, l'équipe les accompagne en ce sens en faisant avec eux, dans le respect et la valorisation de leurs capacités. Elle aide à nommer leurs difficultés et à les dépasser pour trouver ensemble une voie d'accès vers un après plus apaisé. Ainsi l'équipe peut aider à surmonter la crise ou permettre de goûter au plaisir de se retrouver en famille dans un futur proche.

La responsabilité et l'autonomie

Les parents restent responsables de leur(s) enfant(s), et l'équipe est là pour les soutenir dans l'expression de leurs choix et de leurs positions parentales.



Devise de l'île d'Yeu :

« *In altum lumen et perfugium* »

(Lumière et refuge en haute mer)

Contactez-nous

Adresse : 11 chemin des Borderies, 85350 L'île d'Yeu

Téléphone : 02 51 58 35 71 (secrétariat), 02 28 12 96 74 (bureau des éducateurs)

Email : lephare.caval@orange.fr

Web : www.caval-yeu.fr